

CONSEIL
SUPÉRIEUR
DE L'ÉDUCATION

Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023

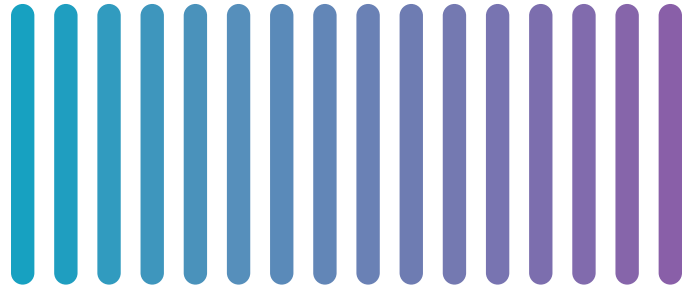
Profession enseignante au Québec : voies d'accès actuelles et potentielles

Sommaire

Novembre 2023



Québec 



Au tournant des années 2000, seul l'achèvement d'un baccalauréat de quatre ans en enseignement permettait d'obtenir un brevet d'enseignement au Québec. Quelques années plus tard, l'instauration des programmes de maîtrise qualifiante visait à pallier un manque d'enseignantes et d'enseignants dans certaines disciplines au secondaire. Depuis, le nombre d'inscriptions et les taux de diplomation en enseignement ont néanmoins connu un déclin. Le recours à des personnes ne possédant pas la qualification légale requise pour enseigner, tant au primaire qu'au secondaire ou à la formation générale des adultes, a par ailleurs augmenté. Le Vérificateur général du Québec estime, dans son rapport pour l'année 2022-2023, qu'un quart des effectifs enseignants n'ont pas de brevet, et ce, malgré la multiplication des voies d'accès à la profession enseignante. Dans ce contexte, le Conseil supérieur de l'éducation se questionne sur la correspondance entre les besoins de formation des aspirantes et des aspirants à l'enseignement et l'offre de formation.

Selon différentes statistiques, l'enseignement n'est pas une profession prisée par les jeunes au Québec, particulièrement les garçons. Le baccalauréat demeure la plus grande source de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants, mais il ne suffira pas à compenser les départs à la retraite prévus d'ici 2030. De plus, bien qu'il soit actuellement impossible de chiffrer le phénomène, les représentantes et les représentants du milieu de l'éducation consultés par le Conseil considèrent que le taux d'abandon de la profession dans les cinq premières années est élevé.

Certains pays ont entrepris de remédier à leur pénurie de personnel enseignant en encourageant et en facilitant les reconversions de carrière à l'enseignement chez les personnes ayant déjà exercé une autre activité professionnelle. Le nombre important d'enseignantes et d'enseignants sans brevet (non légalement qualifiés) suggère que le Québec dispose d'un bassin de personnes susceptibles de changer de carrière ou de régulariser leur situation pour enseigner. Toutefois, plusieurs indices suggèrent que les programmes de baccalauréat et de maîtrise qualifiante ne répondent pas aux besoins de formation d'apprenantes et d'apprenants adultes, notamment en matière de reconnaissance des acquis et des compétences ainsi que d'accommodements pour la conciliation travail-famille-études. Plusieurs programmes courts en voie de développement imposent une voie unique et ne tiennent pas compte des compétences et des connaissances déjà acquises ni des besoins d'approfondissement propres à chaque candidate ou candidat qui a accumulé une expérience d'enseignement considérable comme suppléante ou suppléant.

Par ailleurs, le recours à des enseignantes et à des enseignants formés hors du Canada pour combler les besoins de personnel connaît une hausse. Ces personnes, qui présentent des profils diversifiés, n'ont droit qu'à une seule voie d'accès au brevet d'enseignement, soit à celle qui exige la réussite d'un stage probatoire. Elles éprouvent souvent des difficultés à obtenir un contrat d'une durée suffisamment longue pour que leur stage puisse être évalué, et ce, dans leur champ de spécialisation. Leur expérience d'intégration dans les écoles québécoises a été bien étudiée. Formées hors du Canada, ces personnes ont besoin d'un accueil bienveillant dans leurs nouveaux milieux de travail, en particulier de la part des directions d'école. Surtout, il leur faut du soutien pour qu'elles comprennent le sens des changements qu'on exige qu'elles apportent à leur pratique d'enseignement pour en venir à s'adapter au contexte éducatif québécois.

Ces trois groupes (les jeunes qui choisissent l'enseignement comme carrière, les personnes qui optent pour une reconversion de carrière et celles qui ont reçu une formation en enseignement à l'étranger) représentent ensemble le futur de la profession enseignante au Québec. Le Conseil formule 4 orientations et 16 recommandations pour analyser les voies de formation à l'enseignement et améliorer leur adéquation aux besoins des futures enseignantes et des futurs enseignants, des écoles de même que de la société québécoise.

Orientation 1

01

Mettre en place les conditions structurelles et systémiques permanentes qui sont nécessaires à un développement harmonieux de la formation, de l'insertion professionnelle et de la persistance relatives à la carrière en enseignement

Le Conseil estime que le Québec doit miser sur la qualité et sur la professionnalisation de l'enseignement et, par extension, sur la qualité de la formation à l'enseignement. Les recommandations en lien avec l'orientation 1 visent à mettre en place un environnement qui favoriserait la poursuite de ces buts.

Plusieurs voies de formation peuvent coexister, à condition de viser le développement d'outils communs de mesure de la maîtrise des compétences, lesquels permettraient d'évaluer la préparation à la pratique de la profession, quelle que soit la voie suivie. Le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante rend cet objectif atteignable. Par ailleurs, la représentation du personnel enseignant dans les instances d'encadrement de la profession, y compris la formation, est une condition incontournable de la professionnalisation de l'enseignement. Enfin, la profession a besoin d'être mieux valorisée socialement, particulièrement auprès des jeunes.

Les recommandations formulées en lien avec l'orientation 1 (voir la page 8, pour la liste complète) visent spécifiquement l'atteinte de quatre objectifs :

1. Obtenir les données nécessaires pour analyser les flux de personnel enseignant;
2. Asseoir toutes les voies de qualification menant à l'enseignement sur le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante ;
3. Assurer la représentation du personnel enseignant dans les instances d'encadrement de la profession;
4. Faire la promotion de la profession enseignante au secondaire, au collégial et auprès des bacheliers dans les disciplines pertinentes.

Orientation 2

Confirmer et valoriser le baccalauréat en enseignement comme voie d'accès établie à la profession enseignante, sous réserve que soient apportées à ce programme les modifications inspirées par l'expérience historique ou requises par les exigences du temps présent et de l'avenir prévisible, ainsi qu'il est explicité dans les recommandations qui suivent

Le Conseil estime que le baccalauréat représente la formation la plus complète en enseignement et permet aux jeunes qui viennent de terminer leurs études collégiales, si elles et ils sont bien accompagnés dans leur choix de carrière, de gagner en maturité et en expérience, en plus d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour exercer leur future profession. Toutefois, le format du baccalauréat se prête mal à un retour aux études et les longues heures de stage non rémunérées peuvent également mettre en péril la sécurité financière des étudiantes et des étudiants. Par ailleurs, un obstacle avéré à la professionnalisation de l'enseignement demeure le maillage entre la théorie et l'enseignement au quotidien de même que la pratique réflexive. Une association plus étroite entre les milieux qui prodiguent la formation initiale et les milieux de pratique pourrait être au cœur de la solution.

Le Conseil recommande de conserver le baccalauréat de quatre ans, mais de transformer la quatrième année en un internat, c'est-à-dire en une année de travail supervisée et rémunérée dans les écoles. Les étudiantes et étudiants de quatrième année consacraient donc la majorité de leur temps à assumer toutes les tâches d'enseignement tout en demeurant supervisés. Cette année d'internat pourrait à la fois faciliter la transition vers la carrière pour les nouvelles recrues et contribuer à diminuer les effets de la pénurie de personnel enseignant.

Les recommandations formulées en lien avec l'orientation 2 visent l'atteinte de cinq objectifs spécifiques :

1. Évaluer la forme générale du baccalauréat et étudier la possibilité de transformer la quatrième année en un internat rémunéré qui ferait partie intégrante de la formation;
2. Soutenir les partenariats entre les universités et les centres de services scolaires ou les commissions scolaires;
3. Accompagner les candidates et candidats au baccalauréat afin de les aider à consolider leur choix et à développer rapidement un sentiment d'appartenance au programme (pour ainsi diminuer le nombre d'abandons);
4. Revoir les modalités d'évaluation de la langue d'enseignement et les stratégies de soutien à la maîtrise de la langue;
5. Veiller à assurer la sécurité financière des étudiantes et des étudiants en enseignement.

Orientation 3

Créer une voie de reconversion professionnelle à l'enseignement et d'intégration des personnes formées hors du Québec distincte du baccalauréat et de la maîtrise qualifiante

Au cours des dernières années, des milliers de personnes ont accumulé de l'expérience d'enseignement avant d'entreprendre une formation formelle. Selon les rares données disponibles sur le sujet, une proportion importante d'entre elles voudraient régulariser leur situation d'emploi dans les écoles et obtenir un brevet d'enseignement. Comme il s'agit d'adultes, leurs besoins de formation diffèrent de ceux des jeunes sans expérience comparable. La reconnaissance des acquis et des compétences devrait faire partie intégrante de leur formation.

La recommandation phare du Conseil en lien avec l'orientation 3 consiste à créer une nouvelle voie permanente menant à la profession enseignante, soit la « résidence de qualification pour l'enseignement », afin de permettre aux adultes ayant entamé une reconversion de carrière à l'enseignement et titulaires d'un baccalauréat de se former en milieu de travail. Une première année intensive d'enseignement supervisé et de cours universitaires visant à lier la théorie et la pratique représenterait le cœur de cette résidence. Cette année serait suivie de deux ans de contrats d'enseignement dans le même centre de services scolaire ou la même commission scolaire, durant lesquels la résidente ou le résident aurait accès à du mentorat et suivrait les cours requis (ou ferait reconnaître ses acquis) pour obtenir un brevet d'enseignement et un grade de deuxième cycle.

Les recommandations formulées en lien avec l'orientation 3 visent particulièrement l'atteinte de trois objectifs :

1. Créer une voie rapide et temporaire de qualification fondée sur la reconnaissance des acquis et des compétences pour les personnes qui ont accumulé beaucoup d'expérience d'enseignement sans pouvoir suivre un programme qualifiant;
2. Créer une « résidence de qualification pour l'enseignement » destinée aux personnes effectuant une reconversion de carrière pour leur permettre de se former en milieu de travail tout en suivant un cursus théorique dont les modalités tiendraient compte de la réalité de la conciliation travail-famille-études. Elle mènerait à l'obtention d'un brevet d'enseignement et d'un grade de deuxième cycle;
3. Évaluer les résultats de la maîtrise qualifiante et déterminer s'il est pertinent de conserver ce programme si une résidence de qualification est créée.

Orientation 4

Mettre en place des mesures d'accompagnement professionnel personnalisées, continues et adaptées aux besoins du personnel enseignant, selon la voie de formation suivie et le niveau de maîtrise des compétences

Malgré l'impossibilité de chiffrer le phénomène avec les données disponibles à l'heure actuelle, les inquiétudes exprimées par des expertes et experts de même que des données plus anciennes laissent croire que le taux d'abandon précoce de la profession est important. Il y aurait lieu d'évaluer les besoins de soutien à l'entrée dans la profession en tenant compte de la diversité des parcours de formation et de carrière. En particulier, les milieux scolaires devraient offrir aux enseignantes et aux enseignants formés à l'étranger des conditions susceptibles de répondre aux besoins d'insertion professionnelle et d'accompagnement qui leur sont propres. Enfin, les besoins de soutien, de formation continue et de développement professionnel se poursuivent tout au long de la carrière et devraient s'inscrire dans la continuité de l'insertion professionnelle, guidée en partie par le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante.

Des mesures d'insertion professionnelle et d'accompagnement existent déjà dans les milieux scolaires. Les recommandations du Conseil visent à renforcer ces mesures et à s'assurer qu'elles répondent, de façon personnalisée, aux besoins des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants, et qu'elles peuvent s'adapter en fonction de l'évolution professionnelle en début de carrière.

Les recommandations formulées en lien avec l'orientation 4 visent quatre objectifs :

1. Aller de l'avant avec la Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026, en commençant par la publication du cadre de référence de l'insertion professionnelle qui en fait partie;
2. Nommer des responsables de l'accompagnement professionnel dans tous les centres de services scolaires et commissions scolaires;
3. Répondre aux besoins de soutien et d'inclusion des enseignantes et des enseignants formés à l'étranger et veiller à ce que leur formation d'appoint se fonde aussi sur le référentiel de compétences de la profession;
4. Mettre en place des pratiques d'insertion professionnelle visant à ce que les nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants aient accès en priorité aux ressources adaptées à la complexité de leur tâche.

Comme le sociologue et membre de la commission Parent Guy Rocher le rappelait récemment aux membres du Conseil, l'éducation est l'avenir du Québec. Les élèves ont besoin d'une éducation de haute qualité prodiguée par des enseignantes et enseignants qualifiés et soutenus dans leur milieu de travail. **Le Conseil estime donc souhaitable que plus d'une voie de formation mènent à l'enseignement, à condition que les différentes voies offrent une formation de qualité équivalente, mais adaptée dans ses modalités aux réalités diverses des futures enseignantes et des futurs enseignants.**

Chaque membre de la société doit aujourd'hui jongler avec une multitude de rôles sociaux, tant réels que virtuels, maîtriser non seulement la langue d'usage, mais aussi des modes de communication qui évoluent rapidement, comprendre suffisamment les technologies qui les supportent et appréhender, par le biais des sciences, les défis que posent l'éducation, la santé, l'environnement et le vivre-ensemble

dans une société plurielle. À mesure que les attentes envers les individus se complexifient, les attentes à l'égard de l'école grandissent et, conséquemment, celles envers les enseignantes et enseignants. Valoriser la profession de telle sorte que les jeunes souhaitent l'exercer et que les moins jeunes désirent en faire une seconde carrière, offrir une formation à la hauteur des défis et des attentes, notamment en matière de maîtrise de la langue d'enseignement, et enfin créer un environnement de travail dans lequel les enseignantes et enseignants peuvent trouver leur épanouissement personnel et professionnel sont des enjeux de société cruciaux. L'éducation des citoyennes et des citoyens en dépend et, avec elle, l'avenir du Québec.



Profession enseignante au Québec : voies d'accès actuelles et potentielles

Orientations et recommandations du Rapport sur l'état
et les besoins de l'éducation 2021-2023

01

Orientation 1

Mettre en place les conditions structurelles et systémiques permanentes qui sont nécessaires à un développement harmonieux de la formation, de l'insertion professionnelle et de la persistance relatives à la carrière en enseignement

Recommandation 1

Que le ministre de l'Éducation prenne d'urgence toutes les dispositions nécessaires pour obtenir, organiser, conserver, garder à jour annuellement, analyser et rendre disponibles en continu les données pertinentes permettant d'évaluer les besoins de main-d'œuvre sur les plans local et national (y compris la persévérance des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants ainsi que les départs hâtifs à la retraite) de même que, conséquemment, les besoins de formation de nouveau personnel enseignant

Recommandation 2

Que le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante constitue la norme pour la définition de toute voie d'accès à la profession et serve à évaluer le développement et la maîtrise des compétences, de manière à guider les modalités subséquentes de la formation continue

Recommandation 3

Que soit assurée par le ministère de l'Éducation la représentation des enseignantes et des enseignants en exercice dans les instances d'encadrement de la profession, y compris la formation et la pratique

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec les centres de services scolaires, les commissions scolaires anglophones et à statut particulier de même que les établissements d'enseignement privés, les syndicats de personnel enseignant et les universités, soutiennent une campagne permanente de promotion de la profession auprès des jeunes du secondaire et du collégial ainsi que des personnes bachelières dans les disciplines relatives à l'enseignement à l'université

Orientation 2

Confirmer et valoriser le baccalauréat en enseignement comme voie d'accès établie à la profession enseignante, sous réserve que soient apportées à ce programme les modifications inspirées par l'expérience historique ou requises par les exigences du temps présent et de l'avenir prévisible, ainsi qu'il est explicité dans les recommandations qui suivent

Recommandation 5

Que le ministre de l'Éducation, en collaboration avec la ministre de l'Enseignement supérieur, nomme dans les plus brefs délais une commission d'expertes et d'experts, désignés à titre personnel, qui auront le mandat de réaliser une évaluation générique indépendante du programme de baccalauréat en enseignement, compte tenu notamment des analyses et des autres recommandations du présent rapport, dont l'hypothèse d'un internat rémunéré à la place de la quatrième année du baccalauréat actuel

Recommandation 6

Que soient soutenus les partenariats entre les universités et les centres de services scolaires ou les commissions scolaires pour améliorer la formation initiale et la formation continue ainsi que pour favoriser la participation des praticiennes et des praticiens de l'enseignement à la recherche et à la mobilisation des connaissances dans ce domaine

Recommandation 7

Que les universités identifient des modalités pertinentes et applicables pour l'accueil des candidates et des candidats au baccalauréat en enseignement afin de mieux les accompagner dans leur choix de projet d'études, de consolider leur engagement et de diminuer le nombre d'abandons

Recommandation 8

Que soient revues les modalités d'évaluation des compétences en langue d'enseignement orale et écrite ainsi que les stratégies visant à soutenir la maîtrise de ces compétences

Recommandation 9

Que le gouvernement et les universités veillent à assurer la sécurité financière des étudiantes et des étudiants en enseignement

Orientation 3

Créer une voie de reconversion professionnelle à l'enseignement et d'intégration des personnes formées hors du Québec distincte du baccalauréat et de la maîtrise qualifiante

Recommandation 10

Que, de manière rapide et transitoire, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec les universités, mettent à l'essai une voie alternative de qualification pour les enseignantes et les enseignants sans brevet qui ont des acquis expérimentiels à faire valoir

Recommandation 11

Qu'à l'initiative et sous la responsabilité du ministre de l'Éducation, agissant en accord avec la ministre de l'Enseignement supérieur et avec la collaboration des centres de services scolaires, des commissions scolaires, des syndicats de personnel enseignant et des universités, soit créée la « résidence de qualification pour l'enseignement », destinée aux personnes en transition vers une carrière d'enseignement dans le système scolaire québécois et conçue selon les orientations formulées ci-après

Recommandation 12

Que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur, en collaboration avec les universités, évaluent les résultats des programmes de maîtrise qualifiante

Orientation 4

Mettre en place des mesures d'accompagnement professionnel personnalisées, continues et adaptées aux besoins du personnel enseignant, selon la voie de formation suivie et le niveau de maîtrise des compétences

Recommandation 13

Que le ministère de l'Éducation aille de l'avant avec les initiatives de soutien à l'insertion professionnelle prévues dans le cadre de la Stratégie visant à valoriser le personnel scolaire 2022-2026

Recommandation 14

Que soient nommées des personnes responsables de l'accompagnement professionnel dans tous les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés

Recommandation 15

Que les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés répondent aux besoins de soutien et d'inclusion des enseignantes et des enseignants formés à l'étranger et dont la formation est reconnue, et que la formation offerte durant le stage probatoire se fonde sur le référentiel de compétences de la profession enseignante

Recommandation 16

Que les centres de services scolaires, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés, en collaboration avec les organisations syndicales et avec le soutien du ministère de l'Éducation, mettent en place des pratiques d'insertion professionnelle visant à ce que les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants aient accès en priorité à des ressources adaptées à la complexité de leur tâche

50-0807-SO

**Conseil supérieur
de l'éducation**

Québec 

   @csequebec
cse.gouv.qc.ca